



## COMITE SYNDICAL

### DELIBERATION N°15-15

L'an deux mille quatorze, à 14h  
Le 2 juillet, à Chalons en Champagne

Date de convocation	2 juin 2015
Nombre de délégués :	
+ Titulaires	38 titulaires
+ Suppléants	38 suppléants
+ Présents	22
+ vote par procuration	2

#### Étaient présents :

M. Jean-Paul BACHY	M. Jack COLLINET
M. Daniel COURTAUX	M. Jean-François DAMIEN
M. Bernard DEKENS	M. Claude FAUVET
M. Patrick FOSTIER	M. Pascal GILLAUX
Mme Dominique HUMBERT (pouvoir de M.Leclerc)	M. Guy JOSEPH
M. Gilbert LECLERCQ	M. Michel NORMAND
M. Michel FRANCOIS	M. Robert PASCOLO
M. Bernard PIERQUIN	Mme Morgane PITEL
Mme Mireille RAVENEL	M. Jean-Pierre RENVOY
M. Eric GILLARDIN	M. Daniel ROUVENACH
Mme Fabienne SCHOLLHAMMER	M. Claude WALLENDORFF (pouvoir de M.Cordier)

Objet de la délibération :

**AMICE : remboursement subventions trop perçues**

Résultat du vote
Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

# COMITE SYNDICAL

## DELIBERATION N°15-15

Objet de la délibération :

**AMICE : remboursement subventions trop perçues**

Vu la clôture de l'opération AMICE,

Considérant le trop perçu de subventions des régions,

Le comité syndical approuve le remboursement :

- De la somme de 12 163,92 € à la région Champagne-Ardenne
- De la somme de 12 163,92 € à la région Lorraine

Et autorise le Président à procéder aux remboursements

Le Président de l'EPAMA,

Jean-Paul BACH

